

# Règlement du Sénat du Canada

	RÈGLE	PAGE
Abrogation des règles antérieures	4	2
Abrogation d'ordres	47(2)	13
Absence de préambule (questions orales ou écrites)	20B	7
Absence de quorum	8	4
Absence des sénateurs	113	30
Absence du Président (séances d'urgence)	14A(3)	5
Absence inévitable du Président	10	5
Absence inopinée du Président	9	4-5
Absent, sénateur, avis pour	43(3)	11
Actes de l'intérimaire (sénateur remplaçant le Président) valables	11	5
Administration, régie intérieure et budgets, Comité	67(1)(f)	18
Admission du public (comités)	73	21
Adresse au Gouverneur général, avis de deux jours requis	44(1)(b)	11
Adresse au Gouverneur général, prérogative royale	111	30
Affaires courantes	Partie II	4-11
Affaires étrangères, Comité permanent	67(1)(g)	18
Affaires juridiques et constitutionnelles, Comité permanent	67(1)(j)	19
Affaires juridiques et constitutionnelles, Comité permanent, question de juridiction renvoyée au	91	27
Affichage quotidien de la liste des bills privés	97	28
Agriculture, Comité permanent	67(1)(m)	20
Ajournements, aucun préavis requis au cours d'un débat	46(r)	13
Ajournements, comités	76(1)	22
Ajournements, débat	36(2)	10
Ajournements, débat, aucun préavis requis	46(h)	13
Ajournements, maintien lors de l' (sénateurs)	14	5
Ajournements, question urgente, aucun préavis requis	46(g)	13
Ajournements, quotidiens, aucun préavis requis	46(r)	13
Ajournements, séances durant les (comités)	76(2)	22
Ajournements, vendredi	13	5
Ajournements, vendredi, aucun préavis requis	45(1)(g)	12
Amendement, rapport d'un bill sans	78(4)	23
Amendements	54	15
Amendements, explication, rapport (comités)	80	23
Amendements, rapport d'un bill avec	78(5)	23
Amendements des Communes désapprouvés par le Sénat (bill)	59(1)	16
Amendements du Sénat désapprouvés par les Communes (bill)	59(2)	16
Amendements émanant des Communes (bills privés)	101	29
Amendements substantiels, avis	100	29
Antérieures, règles, abrogation	4	2
Applications des règles relatives aux bills publics	102	29
Article, reconsidération (bill)	58	16
Assemblée publique, pétition au nom d'une	53	15
Aucun débat, rapport (comités)	78(2)	23
Aucun débat sur de simples interrogations	32	9
Aucune motion permise sur une question résolue	47(1)	13
Auteur d'une motion de renvoi peut être membre du comité	75(2)	21
Avec amendement, bill, rapport	78(5)	23